Cour des comptes
République et canton de Genève

Chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes

Genève, le 10 novembre 2026

Communiqué de presse de la Cour des comptes de la République et canton de Genève (CDC-GE) et de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (CRC-ARA)

Prévention et gestion des inondations et des sécheresses hydrologiques dans les bassins versants genevois transfrontaliers à l'heure du changement climatique

La région genevoise a été confrontée à des événements climatiques extrêmes tels que les sécheresses hydrologiques des étés 2023 et 2026 ou la crue historique de l'Arve en novembre 2023. Ces phénomènes, qui pourraient être appelés à se répéter et à s'intensifier avec le changement climatique, imposent aux autorités publiques de s'y préparer et d'agir pour limiter leurs impacts. Les bassins versants transfrontaliers ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Leur gestion, y compris en cas de crises, nécessite donc une collaboration transfrontalière efficace. C'est dans ce contexte que la Cour des comptes du canton de Genève et la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont décidé de réaliser un audit en commun sur les dispositifs transfrontaliers de prévention et de gestion des inondations et des sécheresses hydrologiques dans les bassins versants genevois transfrontaliers, en s'appuyant sur leurs rapports nationaux respectifs.

Résultats

Depuis 1978, une coopération institutionnalisée existe entre le canton de Genève et des collectivités territoriales de Haute-Savoie afin de gérer conjointement la nappe du genevois. Cette collaboration transfrontalière permet d'assurer l'exploitation, y compris en période de sécheresse, de la réserve en eau potable souterraine la plus importante de la région.

En revanche, en dehors du lac Léman et du Rhône, pour lesquels des conventions spécifiques ont été adoptées, la collaboration transfrontalière est limitée en matière de prévention des crues et des inondations.

Depuis 2012, il existe une Communauté transfrontalière de l'eau (CTeau), créée en application du protocole pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'agglomération franco-valdo-genevoise, lieu d'échange et de concertation. Par ailleurs, des contrats de rivière ont permis la renaturation de certains cours d'eau transfrontaliers, tel que le Foron du Chablais Genevois, dont la dernière tranche de travaux achevée à l'automne 2026 pour un montant de près de 4,5 millions d'euros, a été financée à parts égales par la France et la Suisse.

Toutefois, la CDC-GE et la CRC-ARA relèvent que la CTeau dispose de moyens opérationnels limités, qu'il n'existe toujours pas de carte des dangers à l'échelle des bassins versants transfrontaliers et que les investissements transfrontaliers en termes de prévention des inondations restent limités depuis l'achèvement des contrats de rivière. C'est aussi le cas en période de crise : lors de la crue de l'Arve de 2023, la collaboration transfrontalière s'est cantonnée à un partage informel d'informations visant à suivre l'évolution des débits en amont et anticiper les quantités d'eau attendues en aval.

Le niveau de collaboration transfrontalière est encore plus faible en matière de prévention et de gestion des sécheresses hydrologiques. La synthèse commune note l'absence de cartographie des risques d'étiage à l'échelle des bassins versants transfrontaliers ainsi que des problèmes de coordination quant aux restrictions d'usage des cours d'eau partagés. Des informations sont certes échangées entre les acteurs genevois et français, mais elles se bornent au suivi de l'évolution de la situation hydrologique et des mesures adoptées de part et d'autre de la frontière. Ce manque de coordination transfrontalière aboutit à des mesures de gestion de crise parfois peu cohérentes entre l'amont et l'aval des bassins versants transfrontaliers.

Axes d'amélioration proposés

Les axes d'amélioration suggérés par la CDC-GE et la CRC-ARA visent à doter la région genevoise d'une gouvernance transfrontalière intégrée de l'eau, capable d'anticiper les événements climatiques extrêmes et d'y répondre de manière coordonnée. Cette approche permettra de passer d'une logique d'échange d'informations à une véritable action concertée de part et d'autre de la frontière. Les quatre axes d'amélioration proposent de :

1) Renforcer la coordination institutionnelle transfrontalière en matière de prévention des inondations et des sécheresses hydrologiques au travers de la Communauté transfrontalière de l'eau, qui devra être dotée de moyens opérationnels effectifs ;
2) Créer un observatoire transfrontalier de l'eau en mutualisant les moyens suisses et français d'observation, de modélisation cartographique et de surveillance ;
3) Planifier des actions transfrontalières de prévention co-financées par la France et la Suisse afin de poursuivre les solutions fondées sur la nature (mesures de renaturation, protection des zones humides ou création de zones d'expansion de crues) ;
4) Consolider le dispositif transfrontalier de gestion de crise par un annuaire partagé, des canaux de transmission formalisés, des outils d'alerte transfrontaliers et des exercices de simulation conjoints.

Toutes les recommandations de la Cour des comptes de la République et canton de Genève ont été acceptées par l'Office cantonal de l'eau qui s'est engagé à les mettre en œuvre d'ici fin 2028. Les deux rapports coordonnés établis par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes ont été soumis à la contradiction. Aucun des organismes contrôlés (soit les huit intercommunalités du Grand-Genève, le syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et des affluents, ainsi que cinq communes de Haute-Savoie) n'a contesté les recommandations formulées.

Contacts pour toute information complémentaire :

Pour la Cour des comptes de la République et canton de Genève
Monsieur Frédéric Varone, magistrat suppléant
Tél. +41 22 388 77 90, courriel : frederic.varone@cdc.ge.ch

Pour la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
Madame Marianne Lacaze-Dotran, magistrate chargée de communication et des relations avec les médias
Tél. +33 4 72 60 12 41, courriel : marianne.lacaze-dotran@crtc.ccomptes.fr
Madame Jennifer Lardon, chargée de mission communication
Courriel : jennifer.lardon@crtc.ccomptes.fr